



2026-005

**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION
ERT TECHNOLOGIES – TIRAGE DE CABLES FIBRE OPTIQUE ET RACCORDEMENT
23 RUE DE LASSUN**

Le Maire de MONTAUT,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande présentée par ERT TECHNOLOGIES, entreprise sise au n°9 ZA de Planuya à ARCANGUES, 64200 et représentée par Mme NAVARRO Annabelle et M. MONTEIRO Ezequiel,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

Arrête

Article 1

Dans le cadre du déploiement de la Fibre optique, des opérations de tirage de câbles en souterrain et de raccordement au réseau Fiber to the Home se dérouleront au 23 rue de Lassun,

Entre le 31/01/2026 et le 10/02/2026

Article 2

Pendant cette période, la **circulation pourra être restreinte et alternée**.

ERT TECHNOLOGIES assurera l'installation, la maintenance et veillera à la bonne signalisation du chantier et ses abords.

Article 3

Le présent arrêté sera adressé au demandeur et affiché aux endroits habituels.



MONTAUT, le 26/01/2026
Le Maire,
Alain CAPERET

